



## AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.  
B 1000 BRUSSELS - Belgium  
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13  
email: [aefjn@aefjn.org](mailto:aefjn@aefjn.org)  
<http://www.aefjn.org>

### FORUM d'ACTION

N° 53 – juin 2010

#### **ARMES : Le courtage des armes : implications et besoin d'un meilleur contrôle**

Depuis plus de dix ans, la question du courtage illicite d'armes retient l'attention à la fois de l'Europe et, dans une grande mesure, de la communauté internationale. Les courtiers permettent et négocient le transfert d'armes entre producteurs, vendeurs et acheteurs, entre autres. Puisqu'ils arrangent ces transactions sans tenir aucun compte de la propriété de ces armes, ces intermédiaires d'affaires forment un groupe spécial d'acteurs dans le secteur de l'industrie et du commerce des armes. Ces courtiers sont particulièrement inquiétants du fait qu'ils facilitent des transactions qui à l'origine sont légales, mais aboutissent finalement à des transferts illicites d'armes, à la fois près de groupes rebelles et de gouvernements placés sous embargo. En conséquence, l'activité illicite des courtiers entretient la prolifération des petites armes et des armes légères (SALW) dans les zones de conflits et les régions d'instabilité en Afrique, là même où d'autres activités illégales telle que le pillage des ressources est aussi très répandu. Ce courtage entretient les conflits intérieurs et régionaux en approvisionnant en armes les deux camps, repoussant ainsi de manière significative la fin des souffrances humaines. Donc, il y a un besoin impératif d'un contrôle du courtage illicite des armes.

Ces courtiers d'armes réussissent à livrer des armes dans les zones sous embargo, parce qu'ils parviennent à contourner les points faibles des législations nationales et internationales qui régissent cette activité. Il y a quelques points faibles clés qui rendent difficile de poursuivre et de punir les courtiers, facilitant, en même temps, leur commerce illicite. Le premier de tous, comme il y a un manque de reconnaissance de la propriété et de la possession d'armes, fait que les courtiers négocient facilement les armes d'un individu à l'autre. Le rôle d'intermédiaires des courtiers souligne qu'il y a des transactions transfrontalières dans lesquelles les courtiers ne sont plus impliqués dans le pays même où se fait ce transfert, compliquant donc les mécanismes de contrôle, quand il y a deux ou trois pays concernés. En 1999, le fameux courtier d'armes, Leonid Minin, citoyen Israélien né en Ukraine, a arrangé une vente légale de SALW, de l'Ukraine au Burkina Faso, en utilisant de faux papiers, une compagnie d'aviation britannique et un compte en banque en Hongrie. Ensuite, les armes ont été illicitement envoyées au Liberia, qui se trouvait sous embargo international, au temps du gouvernement de Charles Taylor. Finalement, ces armes furent acheminées auprès de la base arrière Taylor RUF au Sierra Leone, engagé dans une guerre civile dévastatrice et aussi sous embargo. Arrêté en Italie, Minin réussit finalement à passer outre l'embargo et à échapper à des poursuites parce que on n'est pas arrivé à savoir clairement qui devait le contrôler et quelle(s) juridiction(s) pouvaient engager des poursuites sur cette transaction, juridiction nationale et ou internationale.

Le second point faible, c'est l'impunité, car il n'y a pas de définition reconnue internationalement des activités constituant le courtage d'armes, ni de profil du courtier, ni de liste des armes sur le marché. Depuis que les courtiers constituent un groupe différent des industries d'armement, les législations de l'import-export ou de transfert d'armes ne leur sont pas applicables, le courtage d'armes exige alors un ensemble législatif qui lui soit propre. Il y a peu d'accords légaux, et/ou politiquement contraignants, pour le contrôle du courtage illicite des armes comme le *Protocole des armes à feu* (2001), la *Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies* (2004), l'*Accord Wassenaar* (2002-3), et le *Code de Bonne Conduite de l'Union Européenne* (2003/468) sur le courtage des armes. Il

Il y a donc une sérieuse lacune dans la cohésion législative internationale, ce qui a bloqué le contrôle du courtage illégal d'armes. Sans un consensus sur des définitions légales qui permettraient d'appliquer des règles, il n'y a pas de possibilité d'envisager des sanctions ou de poursuivre les courtiers d'armes.

Un dernier obstacle important au contrôle du courtage illicite d'armes, c'est la mise en vigueur de ce contrôle. En dépit de tous les accords existants, les courtiers peuvent encore faire des affaires en toute impunité, parce que les législations sont rarement appliquées et qu'ils ne subissent jamais les conséquences de leurs actions criminelles. Ce qui aggrave encore la situation c'est que les signataires de tels accords internationaux et supranationaux n'ont pas harmonisé leurs législations nationales et les règles de mise en vigueur. Par exemple, la *Résolution 1540* de l'UNSC engage tous les Etats membres des Nations Unies, mais son application dépend du bon vouloir et de la coopération des membres pour l'observer ; plus important, la Résolution manque d'un système de sanctions en cas de non-application. L'un des premiers pays à soutenir cette *Position Commune* sur le courtage des armes, en 2003, la Belgique, ne l'a toujours pas incorporée à ses textes législatifs. Une division artificielle entre export-import et transfert d'armes a permis aux courtiers de s'engouffrer dans la faille de la législation nationale et intra-nationale de la Belgique, car elle doit encore adopter les standards de la Position Commune pour entrer régionalement dans une cohérence des standards, des définitions et des outils de contrôle, telle que la liste officielle des courtiers. Prises ensemble, ces trois conditions aident les courtiers à s'engager dans une activité illicite et en même temps renforcent leurs activités, compte tenu du manque de cohésion nationale et internationale et de sa mise en œuvre.

Ainsi la question demeure : comment le courtage illicite d'armes peut-il effectivement être contrôlé ? L'*Institut Flamand pour la Paix* émet plusieurs recommandations pour un contrôle efficace des transferts d'armes. Premièrement, il est important d'appliquer la législation internationale sur le courtage illicite d'armes, étant donné l'aspect multinational des transactions. Donc, un contrôle efficace ne peut être entrepris sans éliminer les lacunes au niveau national. Par exemple, les courtiers doivent être soumis aux mêmes contrôles de la police et des agences qui régulent le commerce des armes, de telle manière qu'ils ne puissent contourner les lois en raison de désaccords internes. Deuxièmement, on a besoin d'une très forte collaboration, comme aussi d'une coopération, aux niveaux nationaux et internationaux. On doit avoir un engagement sincère de la part de tous ceux qui sont concernés et un consensus concret sur une structure internationale de surveillance des courtiers, de façon qu'elle ne soit pas seulement contraignante mais aussi constamment appliquée. On devrait avoir cette constance et cette concorde sur les points-clés de la mise en œuvre tels que : comment définir et identifier le courtier, établir une même liste des armes interdites, et définir clairement les compétences juridictionnelles. Enfin, on devrait avoir une mise en application dynamique. Étant donné la nature transfrontalière du courtage des armes, les services de renseignements nationaux et internationaux, les douanes, et les polices devraient collaborer et échanger des informations de façon à avoir une meilleure approche dans la traque des courtiers d'armes illicites.

Dans une certaine mesure, l'Union Européenne devient intransigeante sur l'importance du contrôle des activités illicites des courtiers. En 2010, après des pressions significatives à la fois de l'UE et de la société civile, les ventes d'armes légères au Gouvernement libyen par la société belge FN Herstal ont été bloquées et les autorisations données à la compagnie suspendues. Bien que le Gouvernement wallon ait approuvé la légitimité de ce commerce, le marché pour la Lybie avait une grande chance de devenir un courtage illicite parce que ces armes pouvaient être facilement transférées vers les zones de conflits comme au Tchad ou être utilisées pour la répression intérieure. Dangereusement, un marché semblable entre la Lybie et la FN Herstal, qui eut lieu en 2009, ne pouvait fournir le certificat de destinataire final pour confirmer un transfert légal.

Un tel engagement dynamique démontre que la communauté internationale reconnaît le besoin d'un contrôle des marchés illicites d'armes qui prolongent le cycle des conflits par nature si destructeurs. Pour finir, les efforts effectifs et constants pour contrôler le courtage illicite d'armes doit commencer, au niveau national et international, par une cohésion, une collaboration et une mise en vigueur de structures claires et bien définies.

### 1. Le fardeau des maladies négligées

Tandis que les trois grandes contaminations du SIDA, de la tuberculose et de la malaria retiennent l'attention du monde, d'autres maladies infectieuses, handicapantes et mortelles, en Afrique, ne sont pas prises en compte. La maladie du sommeil, l'éléphantiasis, la lèpre, l'helminthiasis, le tracome, la leishmaniasis, les ulcères Buruli, la schistosomiasis et le pian sont parmi les maladies négligées qui tuent encore secrètement.

Ces maladies infectieuses, handicapantes et parfois mortelles, appelées *Maladies Tropicales Négligées* (MTP), sont provoquées par des bactéries, des virus, des champignons et autres parasites. Elles constituent la cause principale de la mortalité, des infirmités et des bouleversements sociaux et économiques de millions de gens du Sud. Jusqu'à tout récemment, elles ont relativement peu retenu l'attention des chercheurs, des compagnies pharmaceutiques, des donateurs, des politiques et des services officiels de santé.

En dépit de bonnes et efficaces interventions pour quelques unes de ces maladies, plusieurs personnes ne peuvent avoir accès à la prévention et aux soins. Plus d'un milliard de personnes, à peu près le sixième de la population mondiale, sont infectées d'une ou plus de ces Maladies Tropicales Négligées. Elles touchent principalement ceux qui ont moins de deux dollars pour vivre par jour, dans les régions rurales éloignées, les bidons-villes et les zones de conflits ; scénario encore aggravé par l'inaccessibilité et l'indisponibilité des soins médicaux pour un traitement donné à temps et efficace. De plus, ces maladies font rarement l'objet de campagnes régionales ou nationales d'éradication.

Plus de 9.5 millions de personnes meurent chaque jour de ces maladies infectieuses, presque toutes dans les pays en développement. Le manque de revenus, le peu de possibilité d'éducation et les coûts élevés des soins médicaux pour ces maladies ont un impact direct sur les familles et les groupes humains.

Selon l'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS), 60 millions de personnes ont un risque de contracter la maladie du sommeil en Afrique ; 300,000 nouveaux cas chaque année, et par négligence moins de 30.000 sont recensés. Un grand nombre d'infections tropicales sont à l'état endémique parmi les populations à faible revenu du Sud. Dans les régions Sub-Sahariennes, l'impact de ces maladies dans leur ensemble est comparable à la malaria et à la tuberculose.

L'aspect le plus décourageant de ce problème, c'est que pour certaines de ces maladies il existe des mesures préventives et des soins médicaux appropriés et disponibles dans les pays développés, mais ne le sont pas universellement dans les régions pauvres. Pour éradiquer ces maladies, comme elles l'ont été dans les pays développés, il suffit juste d'un peu de bonne volonté de la part des gouvernements. Les chercheurs assurent qu'un kit de rapide intervention, la distribution de quatre antiparasites à travers l'Afrique pour traiter sept maladies négligées, apporterait un bienfait tangible aux groupes humains les plus pauvres.

Certains traitements de ces maladies sont relativement coûteux. Par exemple le traitement de la schistosomiasis (bilharziose) revient à 0, 20 dollar par enfant et par an. Quant au contrôle des maladies négligées, on estime qu'il faut un fonds entre 52 et 53 milliard de dollars pour les 5 à 7 années à venir. Outre leur impact négatif sur la santé, les maladies négligées entretiennent un cycle sans fin de pauvreté et des conséquences qui empêchent les gens de travailler, de fréquenter l'école et de participer à la vie familiale et communautaire. L'Afrique continue de payer au prix fort les négligences à propos de ces maladies qui, sans faire de bruit, paralysent les bonds en avant d'une croissance économique.

Le niveau élevé d'analphabétisme réduit la perception des signes qui les accompagnent, en les mettant au compte de la croyance en la sorcellerie. Les conflits et les instabilités politiques favorisent la recrudescence de ces maladies, rendant toute tentative d'intervention inutile et entravant leur éradication, car cela demande une approche régionale concertée. Les épidémies passées de la maladie du sommeil ont été largement associées à des troubles en Ouganda, en Angola et en République Démocratique du Congo.

## 2. La difficulté du traitement

Ces maladies n'entrent pas dans les préoccupations des recherches des industries pharmaceutiques ni des efforts des développements de la médecine. Les maladies négligées touchent principalement les plus pauvres des pays en développement. Elles ne représentent pas un marché d'avenir pour les compagnies pharmaceutiques, parce que les malades n'ont pas les moyens d'envisager leur traitement. Les compagnies se défilent pour investir dans des recherches risquées et coûteuses et le développement de médicament, dans de telles conditions.

Les autres maladies (SIDA, tuberculose et malaria), plus familières parce qu'elles touchent aussi les gens des pays plus riches, alors encore négligées il y a quelques années, ont attiré l'attention mondiale et ont fait l'objet de gros efforts. Des fondations, comme les ONG et le *Fonds Global*, ont soutenu le traitement de millions de personnes des pays en voie de développement, créant alors un marché d'avenir. Cependant, plusieurs malades à travers le monde n'ont pas encore accès à des diagnostics, à des remèdes et des vaccins, sûrs et abordables.

Au cours de la dernière décennie 1990, la production de plusieurs médicaments qui déjà existaient pour traiter les maladies négligées a été entièrement stoppée ou menacée de l'être. Une pression concertée, publique et politique, est arrivée à sauver un grand nombre de médicaments, dont l'efflornithine, pour les Africains atteints par la maladie du sommeil, le benznidazole et le nifurtimox pour les cas de la maladie de Chagas

Cependant, ces succès n'ont apporté que de légères améliorations des traitements. Par exemple, l'efflornithine, qui soigne la maladie du sommeil, bien moins toxique que les autres médicaments largement utilisés ; le melarsoprol, lui demande des injections répétées quotidiennement. Les remèdes qui soignent les maladies de Chagas, le benznidazole et le nifurtimox, ne sont utiles que pour traiter les tout premiers symptômes. Il y a un besoin urgent de meilleurs remèdes, en lien avec de meilleurs outils de diagnostic.

Aujourd'hui, le recours au diagnostic est très rare et les remèdes qui existent sont inabordables, ont beaucoup d'effets secondaires et sont difficiles à administrer compte-tenu du peu de moyens.

## 3. Vers une solution

Que ces maladies restent négligées tient directement aux insuffisances de l'actuel système de développement de médicaments rentables, qui oriente les recherches et le développement des médicaments (R&D) dans le contexte du profit plutôt que d'une réponse aux besoins de santé.

Actuellement, il y a diverses initiatives de recherches pour remédier aux maladies négligées.

En 2003, *Médecins sans Frontières* (MSF) a participé à la fondation *Initiative pour Médicaments des Maladies Négligées* (DNDI) afin de développer de nouveaux remèdes pour les patients souffrant de la plupart des maladies négligées. Ils ont consacré la somme d'argent de leur Prix Nobel à commencer et coordonner la recherche de remèdes et les projets de développements médicaux, en collaboration avec la communauté internationale de recherche, le secteur publique, l'industrie pharmaceutique et d'autres partenaires qualifiés. En mars 2007, la DNDI a lancé son premier produit, un mélange, dit ASAQ,

La *Commission Européenne* a soutenu une recherche sur les maladies négligées infectieuses au titre de sa participation à la recherche de la communauté internationale depuis le tout début des années 1980. En 1994, le *Programme International de Coopération pour la Recherche* (INCO) a été l'une des premières initiatives internationales à financer collectivement la recherche sur les maladies négligées infectieuses. De 1997 à 2006, la Commission Européenne a soutenu 55 projets de recherche sur les Maladies Négligées Infectieuses, et 27 de plus, de 2002 à 2006, couvrant ainsi un large éventail de maladies négligées infectieuses comme la leishmaniasis, la filariose lymphatique, la schistosomiasis, l'onchocerciasis, la trypanosomiasis, la dingue et la fièvre hémorragique, l'échinococcosis, l'ulcère de Buruli, les infections infantiles ; couvrant aussi les systèmes de santé et les services de contrôle des problèmes liés à ces maladies. Actuellement, 46 pays en dehors de l'Union Européenne participent à

des programmes de recherche, prometteurs d'une large palette de résultats. Ils ont aussi réussi à regrouper des institutions académiques, des autorités publiques, des entreprises privées, des ONG et d'autres participants dans un réseau de partenariat pour la recherche, au niveau des pays et de divers secteurs.

En 2006 et 2007, l'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS) a souligné que les Maladies Négligées Transmissibles (dites Tropicales) étaient un des secteurs clés de son travail. Des 14 maladies négligées recensées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 4 sont particulièrement retenues parmi les plus négligées et exigeant un Traitement Novateur (IDM) : la maladie du sommeil, la maladie de Chagas, la leishmaniasis et l'ulcère de Buruli. Mis à part les ulcères de Buruli, elles comptent parmi les maladies les plus mortelles de toutes les maladies négligées.

Ces maladies demandent particulièrement un contrôle car nous connaissons assez peu le fardeau qu'elles représentent : leur traitement difficile et coûteux (diagnostic, traitement médical, et le suivi), l'investissement dans la recherche médicale appropriée et les populations affectées qui vivent souvent dans des régions isolées et peu sûres.

Pour renforcer ce contrôle des maladies négligées, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a l'ambition de faciliter leur traitement au niveau des structures des premiers soins de santé et ainsi de finir par les éliminer comme problème de santé publique. L'OMS plaide pour un développement des services de santé dans les régions infestées et encourage la mise en place rapide de meilleurs outils de contrôle, comme aussi de programmes nationaux efficaces. Cela concentre bien l'attention sur les maladies négligées, difficiles et coûteuses à traiter (diagnostic, traitement et suivi), sur leur fardeau peu connu, sur le manque d'outils appropriés pour leur contrôle, sur les investissements relativement très bas dans la recherche et le développement de remèdes, et sur le fait que les populations infectées sont le plus souvent celles des zones rurales, ce qui limite le diagnostic et les traitements.

UNITAID ( l'aide internationale d'accès aux médicaments) a mis en place une *Fondation pour une Communauté de Brevets* pour les médicaments, capable de négocier avec les fournisseurs de médicaments afin d'assurer la protection de la propriété intellectuelle de leurs brevets, à travers un groupement de produits pharmaceutiques. Cela devrait faciliter la compétitivité et de là, des prix plus bas ; alors plusieurs compagnies pharmaceutiques pourraient payer des droits et garantir l'accès à la propriété intellectuelle pour des remèdes préparés pour les pays en voie de développement. Le grand marché de la propriété intellectuelle des brevets pourrait aussi être capable d'innovation, s'il se simplifiait et devenait moins cher, car les chercheurs et les fabricants de médicaments pour atteindre les malades doivent trouver de nouveaux dosages, notamment pour ceux dont les enfants ont terriblement besoin.

La *Communauté de Brevets* regroupe de nombreux brevets appartenant à divers propriétaires et les rend capables de réduire du tiers le paiement des droits de propriété intellectuelle. Les compagnies pharmaceutiques ont violemment attaqué les produits des adversaires moins chers, même dans les pays les plus pauvres, où les spécialités étaient inabordables.

Le but de cette communauté de brevets sera de rendre l'accès plus facile aux antiretroviraux (ARV) et d'encourager le développement de dosages adaptés. C'est aussi de réduire le pris des ARV existant et de stimuler la production de tout nouveaux ARV, de première et de seconde génération, en augmentant le nombre de médicaments génériques. Le Regroupement aidera aussi à combler le fossé des ARVS essentiels manquants, tels que les dosages de produits nouveaux et notamment de ceux adaptés aux enfants.

L'Afrique du Sud a créé un nouveau groupement de produits pharmaceutiques pour travailler à des remèdes concernant la tuberculose et la malaria, faisant de ce gouvernement l'initiateur d'une telle idée.

Le groupement d'Afrique du Sud rassemble un certain nombre de produits et de ressources en provenance de différentes compagnies pharmaceutiques : la GlaxoSmithKline fondée en 2009 avec plus de 2300 produits, la Alnylam Pharmaceutiques, l'Institut Emory de découverte de remèdes et l'Institut de Technologie du Massachusetts, dont on a accepté la participation. Tous ces matériaux sont disponibles pour l'industrie, pour les groupes non commerciaux et les chercheurs afin de développer de nouveaux médicaments contre la malaria, le choléra et plus

d'une douzaine d'autres maladies. Ce pool permet non seulement le libre usage des produits, mais aussi le savoir-faire et l'expertise.

Le Gouvernement Sud-Africain entend se servir de cette communauté de brevets pour promouvoir la production de nouveaux médicaments, pour faire face en premier à la tuberculose qui est la plus dévastatrice dans cette région. En Afrique du Sud, 200.000 personnes sont atteintes du SIDA et 1500 personnes meurent de la tuberculose, chaque jour. L'Agence d'Innovation Technologique d'Afrique du Sud cordonnera et soutiendra le développement des médicaments auprès des compagnies pharmaceutiques locales, incluant la compagnie pharmaceutique sud africaine Themba, qui a déjà annoncé des projets à la disposition du regroupement pour la recherche de nouveaux remèdes contre la tuberculose.

Nous espérons de toutes ces initiatives les solutions pour combattre les maladies négligées et pour rendre accessibles les traitements adaptés, partout où elles sévissent et quelques soient les situations économiques.

Begoña Iñarra

## **SANTE : Les relations entre commerce et santé.**

*L'article qui suit se fonde sur les résultats du rapport : **Les négociations bilatérales et Union Européenne, menaces pour des Droits à la Santé**, présenté en Avril 2010 par la **Plateforme Action Santé et Solidarité**.*

Les politiques commerciales ont un impact sur les droits des gens à la santé, de plusieurs façons. Pourtant, ce n'est que récemment que la relation entre la libéralisation du commerce et le droit à la santé a été examinée plus systématiquement. En 2004, Paul Hunt, le premier rapporteur désigné de l'ONU sur le droit à la santé a écrit son rapport de mission à l'ONU en ces mots : « *le commerce a un impact sur le droit à la santé de plusieurs façons* » ; et encore : *“Les Etats doivent s'assurer que les règles et les politiques commerciales qu'ils choisissent soient conformes avec leurs obligations légales en relation au droit à la santé. Si, à l'évidence, on peut assurer qu'une politique commerciale particulière a un impact négatif sur la jouissance du droit à la santé de ceux qui vivent pauvrement ou font partie de d'autres groupes désavantagés, alors l'Etat a une obligation, selon le droit international des droits de l'homme, de revenir à une politique appropriée.”*<sup>1</sup>

Dans le concret, lorsque nous regardons les relations entre les Accords de Libre Echange (ALE) tels que les Accords de Partenariat Economique (APE) entrepris actuellement par l'Union Européenne avec le droit à la santé, nous devons nous intéresser à quatre grands secteurs :

- L'impact sur les recettes des gouvernements
- La libéralisation du secteur santé
- Commerce en ce secteur et la santé et ses services
- Des droits de propriété intellectuelle plus contraignants

### **Perte de ressources gouvernementales**

Un aspect typique des ALE tels que les APE, c'est la suppression des droits sur les importations et les exportations. Car, beaucoup de pays en développement sont hautement dépendants de ces taxes pour accroître leurs ressources, étant limités du côté des ressources locales et des impôts. Selon la Banque Mondiale, les tarifs douaniers dans la zone Sub-Saharienne de l'Afrique sont estimés entre 7 à 10 pour cent des recettes gouvernementales. Pour les produits de l'UE, représentant 40% du total des importations dans cette région Sub-Saharienne, éliminer les tarifs sur ces importations réduirait considérablement les recettes douanières.

<sup>1</sup> Report on Mission to the World Trade Organization (E/CN.4/2004/49/Add.1) du 1 Mars 2004.

Ce manque à gagner laisse peu de choix au gouvernement. L'un serait de diminuer clairement les dépenses publiques, touchant alors très fort les besoins de santé et de l'éducation. Ce manque de recettes pousse aussi un gouvernement à transférer la propriété et la gérance des services publics au secteur privé. Ainsi, indirectement, la privatisation se trouve encouragée.

## **Libéralisation des services**

Selon les souhaits de la Commission Européenne, les APE complets auront un chapitre sur la libéralisation des services, incluant ceux de la santé. Ouvrir ainsi le secteur des services publics signifie qu'un pays ne pourra pas limiter les investissements des compagnies étrangères, ni le genre de services. Il ne sera pas possible de fixer le nombre de fournisseurs, ou celui des services, la valeur de ces services venus d'ailleurs, les formes légales des prestataires et la participation des capitaux étrangers. Cela signifie aussi que si un pays libéralise le commerce de services, il doit accepter les compagnies étrangères et les traiter comme des compagnies locales.

Toutes les mesures touchant aux services doivent être au moins également favorables aux fournisseurs étrangers et à leurs services qu'elles le sont aux fournisseurs locaux et à leurs services. Cela limite considérablement l'espace politique des pays en développement et la libéralisation du secteur de la santé rendra impossible à la longue son contrôle par les gouvernements. La libéralisation de la santé signifie encore que le secteur public se trouvera en compétition avec le secteur privé. Comme le secteur privé peut offrir de meilleurs salaires, il attirera les personnels médicaux les plus qualifiés du secteur public déjà très affaibli, appauvrissant encore davantage ce secteur pour l'avenir. Les Gouvernements peuvent être tentés de mettre sur le marché certains de leurs composants du système de santé, mais faisant ces expériences dans le cadre d'accords commerciaux contraignants, ils limitent fortement leur capacité de faire les réformes qu'ils souhaitent, s'ils veulent les entreprendre à l'avenir.

Au cours du Cariforum APE, qui est le seul accord final conclu, les pays des Caraïbes se sont engagés à un nombre considérable de libéralisations dans le secteur santé.

## **Commerce dans le secteur santé et les services de santé**

Il y a des intérêts commerciaux évidents derrière le souhait de voir le secteur de la santé en Afrique se libéraliser. La santé est l'un des secteurs en croissance très rapide pour le monde économique. Dans les pays en développement ce secteur devient aussi de plus en plus une opportunité d'investissements pour le privé, car la classe moyenne qui grandit est capable de payer des services de santé. Le bureau-conseil McKinsey a fait la projection du marché privé de la santé en Afrique autour de 21 milliards de dollars par an pour 2016. La proposition récente de BusinessEurope<sup>2</sup> pour la stratégie commerciale 2014/2020 déclare que l'UE doit se battre pour éliminer les obstacles à une participation à l'acquisition de marchés publics internationaux dans les secteurs tels que les soins de santé et le traitement de l'eau. En d'autres mots, BusinessEurope demande à l'UE de l'aider à obtenir un libre accès aux marchés des secteurs de la santé et de l'eau des pays en développement.

La privatisation du secteur santé est dangereuse, car une prestation privée de services accroît les inégalités de leur accès en favorisant tout naturellement ceux qui peuvent s'offrir le traitement. Les données concernant 44 pays aux revenus moyennement bas suggèrent que les plus hauts niveaux de participation du secteur privé aux soins de santé primaire sont liés globalement aux plus hauts niveaux d'exclusion des pauvres dans les soins et les traitements. Quant à ce qui concerne les fournisseurs étrangers de ces services, ils vont très semblablement viser seulement les secteurs rentables ou les plus gros revenus.

---

<sup>2</sup> BusinessEurope est une organisation de lobbying des industries européennes et un grand partisan des politiques économiques néolibérales.

## Accès aux médicaments

Dans les pays en développement où l'assurance maladie est insuffisante et la plupart des services sont payés de sa propre poche, les prix des médicaments sont le facteur déterminant du niveau des soins de santé. Le coût élevé des médicaments en réduit l'accès, à la fois par l'incapacité des pauvres à les payer eux-mêmes et par celle des gouvernements à les développer. Les dépenses supplémentaires pour les médicaments affaibliraient encore les systèmes de santé alors que les ressources financières sont déjà rares. Le système actuel des brevets pharmaceutiques (et les autres formes de protection de la propriété intellectuelle) retarde la concurrence de producteurs à bas-prix et il en résulte des prix très élevés des médicaments. La concurrence des génériques fait baisser les prix d'environ 40 à 80%. La protection des droits de la propriété intellectuelle est un obstacle à l'accès aux médicaments. De plus le renforcement de la protection des droits de la propriété intellectuelle fait monter les coûts des remèdes accessibles aux populations des pays en développement. Davantage encore, cette protection accrue empêche les pays en développement d'envisager leurs propres industries pharmaceutiques.

Ces dernières années, l'Union Européenne a mis en place de très fortes réserves à propos de la protection des droits de la propriété intellectuelle. Une caractéristique commune des ALE c'est que l'Union Européenne passe des accords avec des pays tiers sur ce qui est prévu par les standards ainsi appelés TRIPS-plus. Cela veut dire qu'ils demandent la protection des droits à la propriété intellectuelle qui vont au-delà de ce qui a été accepté internationalement avec l'accord TRIPS.<sup>3</sup> Les études qui ont été faites indiquent que les standards TRIPS-plus font monter les prix des médicaments comme aussi ils retardent ou restreignent l'introduction de la concurrence des génériques. Les ALE ont tendance à protéger les monopoles pharmaceutiques et à empêcher l'accès aux médicaments dans les pays qui signent les accords. Récemment, MSF, Oxfam International et Action International Santé ont donc publié une déclaration jointe disant que les politiques commerciales européennes menacent constamment l'accès à des médicaments essentiels abordables en cherchant à stopper la révision des règles de la propriété intellectuelle.<sup>4</sup> Pendant ce temps, l'Union Européenne est aussi en train de négocier un Accord Commercial Anti-Contrefaçons (ACTA). ACTA qui vise à développer et à mettre en oeuvre un projet multilatéral de renforcement de la propriété intellectuelle pour très probablement retarder la libre circulation des médicaments génériques.<sup>5</sup>

L'actuel Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à la Santé, Mr Anand Grover, a récemment souligné le besoin de revoir les accords commerciaux à la lumière de leur impact sur le droit à la santé et en particulier sur l'accès aux médicaments. Il a conclu que "les pays en développement et les Nations les moins avancées (NMA) ne devraient pas introduire les standards TRIPS-plus dans leurs législations nationales. Les pays développés ne devraient pas encourager les pays en développement et les NMA à entrer dans les TRIPS-plus ALE et devraient faire attention aux actions qui peuvent porter atteinte au droit à la santé."<sup>6</sup>

En Mai, le Conseil de l'Union Européenne a approuvé les conclusions sur le rôle de l'Union Européenne dans le projet Santé globale. Le paragraphe 15 précise que « *le Conseil appelle la Commission et les Etats Membres à prendre en compte les principaux aspects qui contribuent à la santé globale selon les cinq priorités : les secteurs du commerce et de la finance, les migrations, la sécurité, la sécurité alimentaire et le changement climatique* ». Le paragraphe 16a ajoute : *L'union Européenne devrait soutenir les pays du tiers monde, en particulier les NMA, dans la mise en oeuvre*

---

3- L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ( en anglais, Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights : TRIPS) est un accord de l'Organisation mondiale du commerce. Il a pour but d'intégrer les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques de fabrique ou de commerce, brevets, etc.) dans le système OMC.

4 -MSF, Oxfam International et Health Action International. *Trading Away Access to Medicines: How the European Commission's Trade Agenda has taken an wrong Turn*. Octobre 2009

5 -Pour plus d'info sur ACTA voir *ACTA et les conséquences pour l'Afrique* <http://www.aefjn.org/index.php/commerce.310/articles/acta-et-les-conséquences-pour-lafrique.html>

<sup>6</sup> Office of the High Commissioner for Human Rights.

[http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/11session/A.HRC.11.12\\_en.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/11session/A.HRC.11.12_en.pdf)

*effective de programmes souples de protection de la santé publique prévus par les accords TRIPS, afin de promouvoir l'accès aux médicaments pour tous, et de s'assurer que les accords commerciaux bilatéraux remplissent bien ces objectifs.*

## **Conclusions**

Les politiques commerciales ont un impact direct sur le droit des peuples à la santé. Cet impact mérite une grande attention, quand on établit les politiques commerciales de l'UE. L'UE doit arrêter de donner la priorité aux intérêts commerciaux. La nécessité pour les Gouvernements africains de préserver leurs ressources douanières pour financer leur secteur santé doit passer avant leur désir d'ouvrir les marchés aux compagnies européennes. Le souci des compagnies européennes de faire le maximum de profits ne justifie pas une poussée vers la libéralisation du secteur de la santé en Afrique, car entraînerait un déclin de la qualité du service des plus pauvres. Les règles très strictes de la propriété intellectuelle servent les géants des compagnies pharmaceutiques, mais sapent l'accès des plus pauvres aux médicaments de qualité ; elles ne devraient donc pas figurer dans les accords commerciaux.

Thomas Lazzeri & Begona Inarra

## **Responsabilité morale : les activités de l'Eni au Congo-Brazzaville**

Les activités du géant italien de l'énergie Eni au Congo-Brazzaville est un exemple intéressant du comportement douteux des entreprises multinationales Européennes, opérant à l'étranger, et spécialement dans les pays en développement.

### **Vue d'ensemble de la situation**

En mai 2008, l'Eni a annoncé un nouvel accord de 3 milliards de dollars d'investissements pour exploiter des sables bitumeux, des palmiers à huile pour produire du biodiesel et de l'électricité au Congo-Brazzaville. L'Eni se classe parmi les plus grandes compagnies dans le secteur de l'énergie et jouit d'une forte présence en Afrique avec un marché d'un million de barils par jour et des réserves de 5 milliards de barils.

En termes de profit, l'Eni est la 26ème plus grande compagnie du monde. Le Gouvernement italien, avec 30% de parts, reste le plus grand actionnaire d'Eni. Le Congo-Brazzaville est un pays dont 70% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, alors que le pays est le 5ème plus grand producteur de pétrole de la région sous-Saharienne de l'Afrique. Le pays a un écosystème fragile, avec deux tiers du pays en forêts tropicales qui sont des ressources-clés pour les populations locales et jouent un rôle essentiel pour protéger l'équilibre climatique.

Aucun des termes de l'accord entre l'Eni et le Gouvernement congolais n'a été rendu public pour protéger la confidentialité du contrat. Ceci va à l'encontre du code éthique de l'Eni qui stipule ceci : *Les activités commerciales et professionnelles de l'Eni doivent être menées de manière transparente, honnête et juste* (p. 11) et encore : *L'Eni s'engage à fournir aux autres parties contractantes une information vraie, rapide, transparente et exacte* (p.21). La nature secrète des accords est même plus inquiétante, compte tenu que le Congo-Brazzaville est l'un des pays qui jouit du taux le plus élevé de corruption au monde.

L'accord a été signé sans consultation de la société civile des régions concernées par l'accord. Ceci viole encore le code éthique d'Eni qui affirme cela : *On adopte systématiquement des manières de faire qui impliquent les partenaires, privilégiant le dialogue en vue d'une responsabilité durable et coopérative* (p. 13). Et encore ceci : *L'Eni encourage le dialogue avec les institutions et les associations de la société civile, dans tous les pays où elle opère.* (p. 21). Les paysans dont les terres ont été saccagées par les missions d'exploration se sont plaints de n'avoir pas été

avertis à l'avance de la destruction de leurs terres, et aussi de n'avoir reçu aucune compensation, ni de l'Eni, ni du Gouvernement congolais.

## **L' extraction des sables bitumeux**

L'accord entre l'Eni et le Gouvernement congolais prévoit l'extraction des sables bitumeux sur une superficie de 1790 kilomètres carrés. La production d'un baril de pétrole extrait de ces sables bitumeux produit généralement une émission de gaz à effet de serre de 3 à 5 fois plus élevée que l'extraction habituelle du pétrole. De plus, cette production d'un baril de pétrole utilise 2,5 à 4 barils d'eau. Au Canada, qui est le seul pays au monde à le faire, l'extraction des sables bitumeux entraîne la pollution des eaux et de l'environnement, la destruction des forêts et a accru les maladies, dont le cancer. Les terres, une fois utilisées pour l'extraction des sables bitumeux sont pratiquement inutilisables et ne peuvent être ensemencées.

Le Président de l'Eni, Paolo Scaroni, a affirmé publiquement que l' Eni ne procéderait pas à l'extraction de sables bitumeux en régions tropicales du Congo. Mais d'après une analyse de la Fondation Heinrich Böll<sup>7</sup> selon les documents internes de l'Eni, au moins 50% de la zone d'extraction prévue selon les plans engloberait soit des forêts tropicales, soit des terres agricoles. Au Congo, il n'y a ni législation ni moyens de forcer une multinationale comme l'Eni à protéger l'environnement. On doit donc s'en remettre à la seule conscience de ces sociétés.

## **La pratique de la torchère**

Au Congo, l'Eni continue la pratique de la torchère. Cette pratique, les compagnies pétrolières l'utilisent sur les sites de forages, là où en même temps que le pétrole s'échappent des gaz. Il est plus profitable de les brûler sur place plutôt que d'essayer de les récupérer ou de les réinjecter dans les sols.

Cette pratique est très contestable, à cause de son impact sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre. Dans les pays Occidentaux, 99% des gaz sont récupérés ou réinjectés dans les sous-sols. En Afrique, la pratique de la torchère est largement répandue. En 2009, on a estimé que le volume de gaz brûlé, sur le site de M'Boundi où opère l'Eni depuis 2007, s'élève à plus de 1 milliard de mètres cubes par an. L'Eni déclare formellement son intention de ne pas utiliser la pratique de la torchère, partout dans le monde, mais malheureusement elle n'a pas encore mis fin à cette pratique au Congo. En 2007, une loi interdisant la pratique de la torchère a été adoptée au Congo. Mais cette loi prévoit en même temps la possibilité de demander un permis spécial pour continuer cette pratique. En raison de l'accord confidentiel entre l'Eni et le Gouvernement congolais, on ne sait pas si l'Eni a fait la demande d'un permis spécial ; on ne connaît pas non plus les arguments qui ont été avancés et à quelles conditions il a été octroyé.

Les habitants des villages proches du site de M'Boundi, qui sont les victimes directes des conséquences de la pratique de la torchère, se sont plaints de son impact sur leur santé et sur leurs terres. Malheureusement l'Eni a refusé d'admettre que ces gaz brûlés au Congo pouvaient avoir des effets nuisibles sur la santé, en mettant alors en avant que les populations locales souffraient seulement des maladies tropicales typiques à cette région. Cependant, des témoignages reçus parlent de bronchites, de problèmes respiratoires, de maux de tête, d'infections de la peau et d'autres maladies sérieuses, et aussi de pollution de l'eau et des récoltes.

Par ailleurs, la poursuite de la pratique de la torchère n'est pas dans la ligne du code éthique de l'Eni qui fixe ceci : *Les activités de l'Eni doivent être conduites en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs, selon des accords de protection de l'environnement et du public, d'après les législations et les normes internationales et enfin d'après les lois, les règlements, les pratiques administratives et les politiques nationales des pays où elle opère* (p.39).

---

<sup>7</sup> Heinrich Böll Stiftung, 2009, *Energy Future? Eni's new investment in tar sands and agro-fuels in the Congo Basin*

## La production de biocarburants

L'Eni et le Gouvernement congolais ont signé un Memorandum d'Entente concernant la culture de palmiers à huile sur environ 70 000 hectares. Cet investissement devrait produire environ 340 000 tonnes d'huile de palme brute par an. Malheureusement, nous ne savons pas plus précisément le lieu où doit s'implanter le projet. Il y a tout à penser que cela peut amener la destruction de la forêt tropicale, le déplacement forcé des populations. L'Eni s'est simplement limitée à assurer que les forêts tropicales, les zones agricoles et d'environnement qualifié ne seraient pas touchées. En 2009, au cours d'une rencontre avec la *Fondazione Culturale Responsabilità Etica*, l'Eni a affirmé que le projet serait mené par un consortium, auquel participeraient le Ministre congolais de l'Agriculture et des organisations internationales, dont l'Union Européenne. Il semble, cependant, que la délégation de l'Union Européenne au Congo soit complètement ignorante de l'existence de tels projets et du consortium.

## Les activités d'AEFJN

En mars 2010, l'antenne italienne d'AEFJN a envoyé une lettre à l'Eni pour lui exprimer ses préoccupations concernant l'impact des activités de l'Eni au Congo, sur les populations et l'environnement. Une même lettre a été envoyée au Ministre italien de l'Environnement, car le Gouvernement italien est le principal actionnaire de l'Eni. Dans sa réponse, l'Eni affirme seulement de manière très générale que *"sa présence au Congo est fondée sur le désir de contribuer à une croissance durable en lien avec les partenaires locaux"*, sans répondre directement à ce qui nous préoccupe. Le Gouvernement italien n'a pas encore répondu. L'antenne italienne a aussi participé à un débat sur les activités de l'Eni à l'étranger, organisé en Mai 2010 lors de la rencontre *Terra Futura*, à Florence. Le secrétariat international d'AEFJN à Bruxelles rencontre de nombreux membres italiens du Parlement Européen pour les mettre au courant de tout ce qui nous préoccupe dans les activités de l'Eni.

Thomas Lazzeri

## Le changement climatique : le défi sociopolitique du siècle

*Le climat est un facteur à la fois cause et conséquence de perturbations des écosystèmes. L'usage et la gestion des ressources naturelles (air, eau, terre, faune et flore) par l'homme influencent grandement ce climat et le bien-être de milliards de personnes. Selon que ces ressources sont considérées comme bien public (ou bien commun universel) ou, à l'opposé, commodité privatisable et commercialisable, et que l'on envisage la solidarité et l'équité comme une donnée de base ou une option, l'engagement pour contrer le changement de climat aura des effets très différents.*

## Un accord climatique d'ici fin 2010 ?

Les responsables politiques de ce monde négocient pour les citoyens de la terre un accord de climat. Qu'est-ce à dire ? Des comités d'experts scientifiques, politiques (des services publics et privés) se retrouvent en petits groupes de travail : climat et environnement, climat et forêts, climat et etc .... En novembre 2010, les responsables politiques vont se retrouver à Cancún pour définir les deux axes de cet accord : réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et mobiliser des fonds pour aider les pays en développement à s'adapter, la fameuse adaptation dont il sera question ci-dessous. Ils vont déterminer les engagements politiques qui affecteront l'industrie, le transport, l'agriculture, l'énergie, tous éléments constitutifs de l'économie. Ils vont aussi définir les fonds et les modalités de transfert. C'est dire, si les négociations sont sous pression.

Car le modèle de développement occidental, suivi aussi par les autres pays, se base sur la croissance économique consommatrice de ressources naturelles et de l'énergie essentiellement carbonique (pétrole, charbon et gaz naturel). Or la seule solution pour réduire les dégâts environnementaux dûs au changement climatique est d'en réduire la cause, c'est-à-dire de réduire les émissions de GES. La consommation individuelle et collective des ressources et

d'énergie est en relation directe avec le mode de vie. C'est là le nœud du problème. Tout le monde approuve la nécessité de réduire les émissions de GES, mais peu sont prêts à réduire leur confort pour les uns et à se priver du droit au « développement » pour les autres !

25% des GES sont imputables à la production d'énergie, 20% à la déforestation. La part d'émissions causée par la production alimentaire est passée de 17 % à 32% ces dernières années, ce qui interroge nos politiques européennes de commerce et d'agriculture. Les pays industrialisés émettent à ce jour 5 fois plus de GES et consomment 6 fois plus d'énergie (en équivalent pétrole) que les pays en développement. (Source : IEA, 2005) L'Afrique contribue pour 4% des émissions GES mondiales alors que sa population représente 14 % de la population mondiale (ONU, 2007) ; l'UE (27 pays) contribue pour 14,2% des GES mondiaux, pour 11,3% de population mondiale.<sup>8</sup>

*La crise climatique est le symptôme d'une profonde crise sociale et environnementale qui a atteint ses limites.*<sup>9</sup>

Sunita Narainis, directrice du Centre pour la science et l'Environnement de New-Delhi, affirme que nous n'avons d'autre choix que d'agir et de partager les ressources communes de la planète. « *L'équité est une condition préalable pour l'efficacité de l'accord sur le climat* » dit-elle. C'est sans compter sur les très fortes réticences du Nord très créatif en termes d'outils, et que l'on pourrait appeler « action minimale pour un bénéfice maximal ».

### **Deux fausses solutions : les biocarburants et la capture et l'enfouissement du carbone**

Les biocarburants dont nous vous avons déjà parlé dans ces *Forum d'Action* sont une fausse solution parce qu'ils soutiennent la consommation du secteur du transport et, par là, un système économique qui ne tient pas compte de ses impacts environnementaux et sociaux. C'est un modèle de développement où le commerce prédomine avec un système de production tel que les étapes du processus sont divisées et dispersées à travers le monde et contrôlées par des monopoles, et où la valeur marchande (valeur d'échange) prévaut sur la valeur d'usage.

Les pays industriels encouragent la capture et l'enfouissement de carbone. Cela ne suffit pas, il faut réellement changer nos modes de vie pour réduire les GES. De plus, ce procédé comporte des risques.

### **Des outils biaisés : les fonds d'aide et les technologies d'adaptation**

Les pays industriels mettent en avant l'aide à l'adaptation via les fonds de financement et le transfert de technologies plutôt que les mesures d'atténuation et la réelle réduction des émissions de GES.

Certes une aide est bienvenue puisque l'on estime que le coût de l'adaptation en Afrique pourrait se situer entre 5 et 10 pour cent du PIB continental, c'est-à-dire au-delà des moyens des pays africains. La sécurité alimentaire de bon nombre d'africains est déjà menacée par le changement climatique. Mais quelle aide met-on en place? Encourage-t-elle ou masque-t-elle les vraies solutions ?

D'un côté, les pays riches contrôlent ces fonds en mettant en place certains mécanismes de paiement, et de l'autre, ils promeuvent les technologies pour l'adaptation aux effets du changement de climat dont ils sont « propriétaires » par les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI).

Les DPI liés aux technologies sont un réel obstacle pour les pays en développement par les coûts qu'ils engendrent. Sans compter le débat moral derrière cette pratique. Or le manque d'infrastructures en Afrique pourrait devenir un avantage parce qu'il permettrait le « saut technologique » direct dans des sources d'énergie, des modes de transport et des infrastructures industrielles peu énergivores et non polluantes.

---

<sup>8</sup> Statistiques publiées par le Ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

<sup>9</sup> « A 'just' climate agreement: the framework for an effective global deal », Sunita Narain, chap.9 dans 'Global sustainability - A Nobel Cause', 416 pages, Cambridge University Press, 2010.

A Copenhague, l'UE a annoncé qu'elle allait fournir 7,6 milliards de dollars de financement à court terme pour la première année, mais elle ne sait pas encore si ce sont des fonds nouveaux et supplémentaires ou s'ils seront prélevés dans l'aide publique aux pays en développement !

La majorité des projets financés par le « *Mécanisme de Développement Propre* » (MDP) n'a jusqu'à ce jour pas produit de réelle réduction de GES, ni contribué positivement au développement. L'effet pervers de ces MDP est que les gouvernements du Sud sont découragés d'investir dans des projets valables mais qui ne seraient pas soutenus financièrement par le MDP.

Les certificats (RTRS pour le soja, REDD+ pour la forêt) masquent les vrais problèmes et sont, dans nombre de cas, « manipulés » au dépend des populations locales menacées, voire des objectifs annoncés. Un bémol toutefois, ils ont le mérite d'ouvrir le débat : ainsi le certificat FSC (pour la gestion des forêts) a encouragé les entreprises à prendre en compte les conditions de travail et la gestion des conflits d'usage des terres et des ressources.

Le summum est l'invention des « quotas d'émissions » pour amoindrir la facture de réduction de GES des industries en place. Ils participent à un marché d'échange de « droits de polluer ».

### **De véritables solutions : réduire les GES, relocaliser la production et adopter une agriculture durable**

Parmi les solutions réelles, les priorités sont :

1. Réduire les émissions de GES de manières durables, efficaces et équitables
2. Relocaliser la production pour réduire les chaînes production-consommation
3. Adopter des pratiques agricoles favorables au cycle de l'eau, à la régénération des sols et à l'absorption de CO<sub>2</sub>, à la diminution des émissions de N<sub>2</sub>O (dues aux engrais azotés et aux élevages intensif hors-sol de ruminants) et au bien-être de l'homme. L'agro-écologie<sup>10</sup> refait surface.

Ces solutions rejoignent les revendications des organisations des agricultures familiales.

Cela revient à revoir nos modes de vie, nos valeurs et nos priorités et à reconnaître comme premier le bien commun que sont les ressources eau<sup>11</sup>, terre, air, faune et flore. Plus vite ces priorités seront adoptées, mieux nous éviterons les catastrophes climatiques, environnementales et humaines.

Un des plus vieux livres de l'Ancien Testament (le livre des Nombres) parle d'un *Jubilé* où l'on redistribue les richesses de façon équitable. A-t-il jamais existé ? Il est étonnant de constater que 2000 ans après J-C la civilisation judéo-chrétienne des pays industrialisés se voit contrainte de revoir sa conception de l'appropriation et de l'utilisation des ressources de la terre à cause du climat qui s'emballe !

Christine Fouarge

Pour plus d'info : Climate Action Network (<http://www.climatenetwork.org/>),

Climate Justice Campaign ([http://www.cidse.org/Area\\_of\\_work/Climate\\_change/?id=915](http://www.cidse.org/Area_of_work/Climate_change/?id=915))

---

<sup>10</sup> L'agroécologie utilise les interactions entre plantes et animaux à l'intérieur d'un agroécosystème pour réduire les risques de pullulements ou d'infestations, plutôt qu'essayer de les faire disparaître, et augmenter les rendements.

<sup>11</sup> Mr Hennan, porte-parole de la Commission Européenne, a déclaré le 18 mai 2010 que l'eau est une « marchandise comme toute autre chose ». AEFJN réagit.